

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE307

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« tenu »,

le mot :

« institué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.